

# **AUGMENTER LES INCITATIFS FISCAUX POUR DONS DE BIENFAISANCE? PENSEZ-Y BIEN!**

**Mémoire présenté au Comité permanent des finances  
par Dennis Howlett, coordinateur  
Taxation équitable au Canada**

**17 janvier 2012**



192, rue Main, C.P. 12015  
Ottawa ON K1S 3M1 Canada  
[www.taxfairness.ca](http://www.taxfairness.ca) [office@taxfairness.ca](mailto:office@taxfairness.ca)  
Tél. : 613-863-3670

**Taxation équitable du Canada** est un organisme à but non lucratif dont l'objectif est d'organiser une campagne nationale en faveur d'une taxation équitable. Nous appuyons un régime fiscal fondé sur la capacité de payer pour financer les services et les programmes publics complets et d'excellente qualité qui sont nécessaires pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux du 21<sup>e</sup> siècle.

Taxation équitable Canada s'oppose à toute augmentation des incitatifs fiscaux pour les dons de bienfaisance, et plus particulièrement ceux qui avantageraient de manière disproportionnée les contribuables qui ont un revenu élevé.

Cette idée est particulièrement mauvaise au moment où le gouvernement lutte contre un déficit et aurait tort de se priver de recettes fiscales. Elle est spécialement choquante dans un contexte où le gouvernement prévoit réduire considérablement les dépenses liées aux services publics et aux programmes sociaux.

Si le gouvernement se décharge de la responsabilité des services sociaux sur les organismes de bienfaisance ou s'attend à ce que ceux-ci ramassent les pots cassés par la réduction des dépenses, les services seront inévitablement moins complets et moins accessibles car ces organismes ne disposeront pas des ressources nécessaires pour combler ce vide.

Les crédits d'impôt pour dons de bienfaisance permettent aussi aux particuliers à revenu élevé et aux grandes sociétés d'affecter des centaines de millions de dollars destinés au gouvernement d'une façon qui ne peut être contrôlée ni par le gouvernement ni par quiconque et qui comporte peu de responsabilité envers le public.

Les règles fiscales qui octroient un crédit au taux minimal d'imposition des particuliers de 15 % pour les dons allant jusqu'à 200 \$ (sauf au Québec, où le taux est de 20 %) et un crédit d'impôt fédéral au taux plus élevé de 29 % pour les montants supérieurs à 200 \$ aggravent davantage cette inégalité. Sans compter que les dons faits par les riches, une fois le crédit d'impôt appliqué, représentent une plus petite portion de leur fortune totale que les dons faits par les salariés à revenu plus faible. Les règles fiscales favorisent encore davantage les riches en ce qui concerne l'élimination de l'impôt sur les gains en capital dans le cas des dons de bienfaisance sous forme d'actions. C'est ce genre de crédit qui coûte le plus cher au gouvernement en termes de perte de revenu.

En général, les causes soutenues par les riches n'œuvrent pas dans l'intérêt des pauvres. Les priorités choisies varient entre les différentes catégories de revenu. Le contrôle de l'affectation des ressources par les riches au moyen des crédits d'impôt sur les dons de bienfaisance soutient les priorités des riches et diminue la diversité des priorités représentées. Par conséquent, des sommes importantes sont affectées à des activités pour lesquelles les gouvernements ne pourraient pas fournir de justification s'ils les finançaient directement.

Les organismes de bienfaisance offrant des services sociaux qui s'emploient à aider les pauvres, les autochtones ou les immigrants perçoivent seulement quelque 10 % de tous les dons de bienfaisance, alors que les organisations religieuses, dont les services communautaires constituent une modeste part des activités, en perçoivent 46 %.<sup>i</sup>

En raison de la distribution du revenu dans l'espace géographique, les régions qui jouissent d'un revenu par habitant plus élevé recevront beaucoup plus de dons de bienfaisance et de subventions y correspondant que les régions économiquement faibles. Cette situation aggrave les disparités entre les régions du Canada. Les grandes universités ou les organismes culturels des grandes villes reçoivent beaucoup plus d'argent sous forme de dons, de la part d'un plus grand nombre de riches habitants ou de sièges sociaux de sociétés qui s'y trouvent, tandis que les organismes situés à l'extérieur des centres de pouvoir peinent à répondre à leurs besoins.

En laissant aux organismes de bienfaisance le soin d'établir les priorités sociales, les ressources peuvent aussi être affectées de façon inefficace. C'est le cas du réseau des organismes de bienfaisance canadiens voués à des maladies, où les groupes et organismes se font concurrence entre eux, ce qui compromet une approche plus rationnelle, fondée sur des faits, afin d'améliorer la santé de la population canadienne. La meilleure façon d'améliorer la santé des Canadiens consiste à s'intéresser aux déterminants sociaux et environnementaux de la santé et à offrir de meilleurs soins aux gens souffrant de santé mentale et de problèmes de dépendance. Toutefois, une très faible part du montant des dons de bienfaisance destinés à la santé est consacrée à ces initiatives.

Les organismes de bienfaisance dépensent aussi beaucoup d'argent pour recueillir de l'argent. Par conséquent, le pourcentage de leurs fonds qui est destiné aux services fournis est plus faible que si le gouvernement finançait directement ces services ou s'il les offrait directement par l'intermédiaire de programmes gouvernementaux.

Les organismes de bienfaisance font un excellent travail de relations publiques et nombreux sont les Canadiens qui croient qu'il est opportun d'encourager une augmentation des dons de bienfaisance au moyen du régime de crédits d'impôt. Toutefois, si on regarde les faits de plus près, on constate qu'il faut bien réfléchir avant de décider qu'il s'agit du meilleur moyen d'aplanir les inégalités croissantes entre les riches et les pauvres et de tenir compte des besoins actuels nombreux et croissants en matière sociale.

### **Recommandations :**

1. Ne pas augmenter les incitatifs fiscaux pour dons de bienfaisance, car cela réduira des recettes fiscales dont le gouvernement aurait tort de se priver en raison de la taille de son déficit et fera en sorte que moins d'argent sera alloué aux besoins sociaux les plus urgents.

2. Ne pas rendre les règles des crédits d'impôt pour dons de bienfaisance encore plus favorables aux riches ou aux sociétés, ce qui leur donnerait encore plus d'influence sur l'utilisation des ressources du gouvernement. Cela désavantagerait les pauvres car leurs besoins et leurs priorités risqueraient d'être ignorées.
3. Inverser l'érosion progressive du régime fiscal en rétablissant le taux d'imposition fédéral sur le revenu des sociétés à 21 %, comme c'était le cas en 2007, et augmenter le taux d'imposition pour les revenus les plus élevés. Cela permettra de veiller à ce que les sociétés et les riches contribuent au bien commun selon leur capacité de payer et de ne pas leur laisser la possibilité de décider s'ils veulent contribuer ou à quelle cause ils veulent le faire.

---

<sup>i</sup> Selon l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation, menée en 2007 par Statistique Canada, [http://www.donetbenevolat.ca/files/giving/en/csgvp\\_highlights\\_2007\\_fr.pdf](http://www.donetbenevolat.ca/files/giving/en/csgvp_highlights_2007_fr.pdf)